

**MODALITES DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE JEUNES REGIONAUX SAISON
2020-2021.**

1) Organisation des championnats 2020-2021

- Le championnat commence début septembre en même temps que les seniors.
- Championnat par poules (6 équipes maximum) à 2 tours. Le 1^{er} tour se termine en décembre et le second tour débute en janvier.
- A l'issue du 1^{er} tour, les 6 meilleures équipes sont rassemblées dans une même poule, les autres équipes dans une ou plusieurs autres poules suivant le classement.
- Le second tour désigne le champion pour les meilleures équipes et les participants aux tournois qualificatifs pour les moins bonnes. En U21H, U19D et U16D, le meilleur classé de la compétition nationale sera déclaré champion AWBB.
- A l'issue du championnat, les meilleures équipes gagnent le droit de participer au championnat régional de la saison 2021-2022 de la catégorie supérieure.

2) Quelques renseignements utiles

Catégories pour le championnat 2020-2021 :

Garçons : U14 (nés en 2007-2008)

U15 (nés en 2006)

U16 (nés en 2005)

U17 (nés en 2004)

U18 (nés en 2003)

U21 (nés en 2002-2001-2000)

Filles : U14 (nées en 2007-2008)

U15 (nées en 2006)

U16 (nées en 2005)

U17 (nées en 2004)

U19 (nées en 2003-2002)

3) Un fichier est joint pour l'inscription de vos équipes.

- 4) Le nombre d'équipes descendantes et participantes ne sauraient être déterminées qu'après la clôture des inscriptions au 24 avril 2020 à 20h00. La confirmation de votre inscription vous sera envoyée pour le 30 avril 2020.

Que vous ayez participé déjà ou non au championnat régional jeunes lors de la saison 2019-2020, ce courrier s'adresse à vous. Il va tenter de vous transmettre toutes les informations utiles en route pour la saison 2020-2021.

Plusieurs possibilités sont expliquées ici. Soit :

1) Votre club est déjà représenté au championnat régional jeunes, seul ou en association, vos équipes sont qualifiées pour la saison suivante.

Si votre équipe a participé et terminé le championnat de la défunte saison, celle-ci peut participer de plein droit au championnat 2020-2021 dans la catégorie supérieure.

Votre équipe monte d'office d'une catégorie d'âge :

- Par ex. si votre équipe participait en 2019-2020 à la compétition U14, vous pouvez inscrire des U14 et des U15.
- Par ex. si votre équipe participait en 2019-2020 à la compétition U15, vous pouvez inscrire des U16 MAIS n'aurez donc plus de U15 la saison suivante, sauf si vos U14 montent.
- Par ex. si votre équipe participait en 2019-2020 à la compétition U16, vous pouvez inscrire des U17. Vous n'aurez donc plus de U16 la saison suivante, sauf si vos U15 montent.
- Par ex. si votre équipe participait en 2019-2020 à la compétition U17, vous pouvez inscrire des U18. Vous n'aurez donc plus de U17 la saison suivante, sauf si vos U16 montent.
- Par ex. si votre équipe participait en 2019-2020 à la compétition U18, vous pouvez inscrire des U21. Vous n'aurez donc plus de U18 la saison suivante, sauf si vos U17 montent.

Même si l'équipe est qualifiée d'office, il faut confirmer l'inscription. Pour le 24 avril 2020 20h00 au plus tard, s'inscrire chez la Présidente du Département Championnat en rappelant bien la catégorie concernée à l'adresse : m.joliet@awbb.be.

L'inscription sera confirmée pour le 30 avril 2020 au plus tard.

2) Votre club aligne des U14 régionaux.

Si votre club désire inscrire une équipe de U14, les inscriptions sont libres dans cette catégorie.

Si vous terminez le championnat régional 2019-2020, trois choix s'offrent à vous en fin de saison :

- a) Vous vous inscrivez en U15
- b) Vous désirez rester en U14
- c) Vous vous inscrivez en U14 et U15.

Pour tous les cas, vous devez confirmer votre inscription. Pour le 24 avril 2020 20h00 au plus tard, s'inscrire chez la Présidente du Département Championnat en rappelant bien la catégorie concernée à l'adresse : m.joliet@awbb.be. L'inscription sera confirmée pour le 30 avril 2020 au plus tard.

3) Votre club aligne des U21, U19 et U16D.

Le premier tour régional se déroulera comme les autres catégories (aller-retour entre septembre et décembre). Mais les 6 meilleures équipes participeront à un second tour commun avec les 6 meilleures équipes de la BVL. Pour tous les cas, vous devez confirmer votre inscription. Pour le 24 avril 2020 20h00 au plus tard, s'inscrire chez la Présidente du Département Championnat en rappelant bien la catégorie concernée à l'adresse : m.joliet@awbb.be. L'inscription sera confirmée pour le 30 avril 2020 au plus tard.

4) Votre club n'a pas encore d'équipe dans le championnat régional.

Les tournois qualificatifs sont annulés pour cette saison. Les inscriptions sont limitées par catégorie.

A titre exceptionnel, il a été décidé d'accepter deux inscriptions par province par catégorie. Si une province a plus de candidats que prévu, le CP de la province concerné sera concerté pour donner son avis. A l'issue de la saison 2020-2021, le nombre de descendants « directs » (sans le passage par un tournoi qualificatif) sera augmenté du nombre des inscriptions supplémentaires (maximum 2 par province) qui ont été acceptées dans chaque catégorie. Ex : Si en U16, nous enregistrons 10 nouveaux inscrits ; le nombre de descendants sera de x (nombre à déterminer après les inscriptions selon le règlement) augmenté de 10. Cette mesure est exceptionnelle en 2020-2021 et ne sera pas renouvelée, en raison du fait qu'aucun tournoi qualificatif n'a pu se dérouler en 2020.

Pour tous les cas, vous devez vous inscrire pour le 24 avril 2020 20h00 au plus tard, s'inscrire chez la Présidente du Département Championnat en rappelant bien la catégorie concernée à l'adresse : m.joliet@awbb.be. L'inscription sera confirmée pour le 30 avril 2020 au plus tard.

5) Vous désirez créer une association (PA75 quater)

L'association doit être finalisée avant le 24 avril (au lieu du 15 avril). Le document ad hoc qui est téléchargeable sur le site, accompagné de la liste des joueurs, doit être envoyé au secrétariat général avant le 24 avril 2020. Si l'équipe de l'association est reprise, une nouvelle liste de joueurs devra être envoyée au secrétariat général

(ajouts et départs suite aux transferts). Pour tous les cas, vous devez vous inscrire pour le 24 avril 2020 20h00 au plus tard, s'inscrire chez la Présidente du Département Championnat en rappelant bien la catégorie concernée à l'adresse : m.joliet@awbb.be. L'inscription sera confirmée pour le 30 avril 2020 au plus tard.

Remarques :

- En U18-U16-U14 : A l'issue de la saison 2020-2021, les 4 meilleures équipes participeront à un FinalEight prévu en mai avec les meilleures équipes de la BVL.

Ceci est une adaptation du règlement de la réforme du championnat des jeunes régionaux en accord avec les 5 Présidents des Parlementaires.

Nous restons tous à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Département championnat
Salvatore Faraone
Marèse Joliet